

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Présents :

Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointes,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M.
DURAFOUR Jean-François, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, M. Franck BORN,
Mme MANUEL Muriel.

Absents excusés :

M. GIROD Pierre,
Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique qui donne procuration à Mme VOILLAT
Françoise,
M. DAGALLIER Frédéric qui donne procuration à M. TURC Dominique.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RIGHETTI.

En début de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : « Demande de subvention SYLV'ACCTES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Sollicite auprès du dispositif SYLV'ACCTES une subvention pour des travaux de jardinage prévus pour l'exercice 2022.

Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 30.57 ha, pour un montant estimé à 11 188.62 € HT.

Sollicite une subvention au taux de 50%, soit d'un montant de 5594 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la convention pluriannuelle d'objectifs entre ALFA 3A et la Commune pour l'année civile 2022,

Accepte le montant prévisionnel de la subvention qui est fixé à 45 321,00 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte les modifications apportées au marché de « travaux d'aménagement de la Rue du Monthoux » suivants les précisions ci-dessus mentionnées, avec un nouveau montant du marché qui s'élève à la somme de **145 388.54 € HT soit 174 466.25 € TTC.**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°01 avec l'entreprise EUROVIA ALPES ainsi que l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la Promesse de Convention de Servitudes pour les parcelles ZA586 et ZA 587.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents mentionnés ci-dessus ainsi que tout acte y afférent.

Autorise la C.E.P.E. Monts de l'Ain 2 à déposer la demande d'autorisation environnementale correspondante aux dossiers d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE et plus généralement, toutes autorisations et déclarations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve et vote le compte administratif 2021 **de la commune**, présenté par Mme Nathalie RIGHETTI, 2^{ème} Adjointe, et décide de l'affectation du résultat en section de fonctionnement.

L'excédent réel de fonctionnement s'élève à la somme de 1 522 979.12 €.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2021 avec le Compte de Gestion 2021 présenté par Monsieur le Receveur d'Oyonnax, **approuve et vote ce compte.**

Il est à noter qu'au moment du vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Vote le budget Primitif 2022 de la commune.

Sont budgétés en investissement cette année :

- Aménagements de voirie divers.
- Acquisition d'un terrain pour la réalisation d'un parking public.
- Travaux divers de réparation des bâtiments communaux.
- Changement du système de chauffage de l'église.
- Aménagement de la Rue du Monthoux : fin du chantier.
- Aménagement des Rues de la Fromagerie, du Visinal et du Champ de Foire.
- Les VRD d'une future MARPA.
- Un complexe omnisport.
- Achat de matériel dans le cadre de l' « école numérique ».
- Achat d'un nouveau véhicule pour les agents techniques.
- Achat d'équipements pour les services techniques.
- Achat de nouveaux bâtiments à réhabiliter.

Décide de fixer le taux des taxes directes locales pour l'année 2021 comme ci-dessous mentionné :

- Foncier bâti : **23,05 %**
- Foncier non bâti : **38,63 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte d'octroyer, pour l'exercice 2022, les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention prévue
Amicale anciens combattants	500,00 €
Amicale boules	250,00 €
Amicale donneurs de sang	350,00 €
Amicale sapeurs pompiers	2 000,00 €
Association familles traumatisés	150,00 €
Association main dans la main	350,00 €
Club de l'amitié	1 500,00 €
Comedy'ain	300,00 €
Comité de fleurissement	1 000,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Conscrits	500,00 €
Coop scolaire	1 000,00 €
Ecole de musique haut buguey	300,00 €
ESMCV	2 500,00 €
FNACA	150,00 €
Gym volontaire	300,00 €
Les amis de la Tour	500,00 €
Prévention routière	80,00 €
Société de chasse	250,00 €
Sou des écoles	2 500,00 €
Team tonic	300,00 €
USEP	150,00 €
ALFA 3A	46 000,00 €
Haut B'Gey Volant	250,00 €
Idées Fils	150,00€
Association Accueillir des Professionnels de santé dans le Haut Buguey	300,00 €
Lycée Professionnel privé Rural de l'Ain	200,00 €
Association Sportive COLLEGE THEODORE ROSSET	500,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR de l'AIN	250,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	250,00 €
Association des pharmaciens du Haut Buguey	1000,00€
BTP CFA de l'Ain	100,00€
MFR « La Vernée »	100,00€
MFR « Domaine de La Saulsaie »	100,00€
TOTAL	66 130,00 €

Séance levée à 22h00



Le Maire,
M. Dominique TURC